

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON (proc de B PERRUSSET), P MAISONNEUVE, JF DEVES (proc de J LAFFONT), JC COURT, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M CEYSSON, M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 39

Procurations : 5

Votants : 44

Absents : 8

Date de convocation : 25/05/2022

**Secrétaire de séance** : Patrick MAISONNEUVE

**Absents** : K ESSAYAR, R KAPPEL, A DELAYGUE, D BERAL, J SEBASTIEN, A M CHAZE, V VANDUYNLAGER et CHARROUD

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON et O BOISSIN

**Objet** : Décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe Tout'endus de la CCBA.

Elle a pour objet l'inscription de 12 000 € de crédits au chapitre 65 correspondant à l'acquisition d'un logiciel de gestion des transports en commun qui s'équilibre par la diminution du même montant du chapitre 022 « dépenses imprévues ».

En investissement, il est transformé les crédits, prévus initialement au chapitre 21 en dépenses et au chapitre 13 en recettes, en opération pour compte de tiers avec la Région (compte 458101 en dépenses et 458201 en recettes). Les investissements projetés concernent de l'équipement en mobilier et en matériel informatique.

Le détail de ces mouvements est joint en annexe.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :**

- **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative n° 1 du budget annexe Tout'endus de la CCBA qui s'équilibre comme suit :

**Section de fonctionnement :**

**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 022 - Dépenses imprévues	- 12 000.00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	+ 12 000.00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>

**Section d'investissement :**

**Recettes d'investissement :**

Chapitre 13 - Subventions d'investissement	- 40 000.00 €
Opérations 458201- Investissement 2022	+ 40 000.00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	- 40 000.00 €
Opération 458101 - Investissement 2022	+ 40 000.00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220531-DEL31052022-31-DE  
Date de télétransmission : 03/06/2022  
Date de réception préfecture : 03/06/2022